

**Séance du 19 décembre 2023**

**n° 10      Objet : Dénomination d'un espace public : Promenade Lucien Burdin**

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation : 11 décembre 2023
Date de publication sur le site internet: 4 janvier 2024

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandra CREUZET-TAITE, Maire.*

**Présents** : Sandra CREUZET-TAITE, Jean-Luc MARDEUIL, Chantal LEMASSON, Hervé BARGE, Gabrielle VERNET, Thierry COLLET, Joy TALBAT, Franck MAUPETIT, Didier BLANCHARDON, Georges BALANDIER, Christian FARGEOT, Florence SARIR, Jérôme ROCHE, Magali MARTIN, Sandrine MUZELLE, Cyril GUYOT, Isabelle VALCOURT, Oumou DAMBREVILLE, Cécile DONY, René CHAZELLE, Mylène DESCHAMPS, Pascale TEJERO, David-Marie VAILHE, Jean-Paul PERRIN, Laurette SILVIO, Bernard GABERT.

**Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Mandants	Mandataires	Date du mandat
Annie GERENTON	Oumou DAMBREVILLE	19/12/2023
Charles DUCRAY	Sandra CREUZET-TAITE	19/12/2023
Frédéric RAFFIN	Bernard GABERT	15/12/2023

Le conseil choisit pour secrétaire Monsieur Didier BLANCHARDON.

La Ville du Coteau a décidé d'aménager le parc des Berges de Rhins afin d'offrir aux habitants un espace de promenade et de détente, offrant de nombreuses activités et permettant à toutes et tous de se retrouver.

Cet espace, connecté directement au Parc Bécot, se déploie sur les bords du Rhins. Une voie verte permet de relier les différents équipements (skate park, pump track, terrains de tennis, stade Bécot, aire de jeux, ponton, halle Coubertin, etc), entre le pont de Rhins et l'EHPAD du Parc.

Madame le Maire propose de dénommer cette voie verte « Promenade Lucien BURDIN », en hommage à l'ancien maire du Coteau, en fonction entre 1975 et 1989. Cette proposition est également motivée par le fait que l'ancienne piscine d'été qui portait son nom a été fermée et déconstruite.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de Madame le Maire pour la dénomination de la voie verte du Parc des Berges de Rhins,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

- d'adopter la dénomination « Promenade Lucien BURDIN »,
- de charger Madame le Maire de communiquer cette information, notamment aux services de la Poste,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Au Coteau, le 27 décembre 2023

Le secrétaire de séance,  
Didier BLANCHARDON



Madame le Maire,  
Sandra CREUZET-TAITE

